



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20241015-2024-142-DE  
Date de télétransmission : 15/10/2024  
Date de réception préfecture : 15/10/2024

PUBLIE LE 15 NOV. 2024  
N°2024-142

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, deux octobre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-six septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Concession de service public portant sur la gestion et l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie**

**Rapporteur** : M. DUBUS

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des Assemblées et Affaires juridiques

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, , Mme THEOPHILE, , Mme CAPORAL, M. SOLARO, , M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

Mme AMAR (donne procuration à Mme BENAHMED), M. LATRONCHE (donne procuration à M. BOULAY), Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme BERTRAND (donne procuration à M. SLIMOVICI), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN) , M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX) Mme NGANDE ( donne procuration à Mme THEOPHILE à partir de 22h50), M. FAUTRE, M. SUDRE, Mme ADOMO ( donne procuration à M. SOLARO à partir de 23h24)

**Secrétaire de séance : M. LHOSTE**

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 38

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 47

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY SUR-MARNE TÉL.: 01 45 16 40 00



Direction DITEP  
Service GESTION DU DOMAINE PUBLIC  
Séance du conseil municipal du 2 octobre 2024  
JH

## **Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-4, L.1413-1 et L2121-29 ;

**Vu** le code de la commande publique, notamment son article L.1121-3 ;

**Vu** le rapport de présentation sur le projet de concession de service public relative à l'exploitation du stationnement payant hors et sur voirie ;

**Vu** les avis du Comité social territorial lors de sa séance du 15 janvier 2024 ;

**Vu** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa séance du 9 janvier 2024 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 7 février 2024 qui a approuvé le principe de recours à une concession de service public pour l'exploitation du stationnement payant hors et sur voirie de la ville de Champigny-sur-Marne ;

**Vu** l'avis rendu par la Commission de délégation de service public sur les offres le 25 juin 2024 ;

**Vu** l'avis de la 2ème commission : Aménagement du territoire et développement urbain – Politique du logement et amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion – Economie solidaire – Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme, émis lors de sa séance en date du 25 septembre 2024 ;

**Vu** l'avis de la 1ère commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 24 septembre 2024 ;

**Vu** l'avis de la 3ème commission : Cadre de vie – Espaces publics – Réseaux – Environnement et développement durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public – Déplacements – Sécurité – ASVP, émis lors de sa séance en date du 23 septembre 2024 ;

### **Considérant** ce qui suit :

Le principe du recours à une concession de service public pour l'exploitation du stationnement payant hors et sur voirie a été approuvé par le Conseil municipal le 7 février 2024.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 16 avril 2024.

La Commission de délégation de service public s'est réunie le 25 juin 2024 pour sélectionner les candidats admis à présenter une offre et pour émettre un avis sur les offres reçues.

L'autorité concédante a ensuite négocié le contrat de concession de service public et propose un attributaire au Conseil municipal.

**après en avoir délibéré, à la majorité**

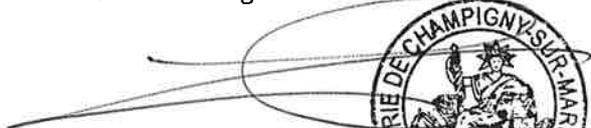
**41 votes pour** dont 9 procurations (Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme BERTRAND, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, M. BARON, Mme NGANDE, Mme ADOMO)

**2 votes contre**, M. MAILLER et M.SY

**4 abstentions** (Mme CAPORAL, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA)

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public du stationnement payant hors et sur voirie de la ville de Champigny-sur-Marne avec la société INDIGO INFRA domiciliée Immeuble The Curve – 48-50 avenue du Général de Gaulle à Puteaux (92800).

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**Le secrétaire de séance**  
Monsieur Philippe LHOSTE  
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **15 NOV. 2024**  
Publication, le **15 NOV. 2024**  
Certifié exécutoire  
Le Maire

